

4100

Comité Permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel



Permanent Inter-State Committee for
Drought Control in the Sahel

CILSS
Secrétariat Exécutif

**Programme Spécial
de Coopération
SAHEL/OCI**

I. - Document de Synthèse

Août 1993

03 B.P. 7049 - Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Téléphone (00226) 30.67.58/59 - Téléx : 5263 Comiter
Fax : (00226) 30.72.47

Comité Permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel



Permanent Inter-State Committee for
Drought Control in the Sahel

CILSS
Secrétariat Exécutif

**Programme Spécial
de Coopération
SAHEL/OCI**

I. - Document de Synthèse

Août 1993

03 B.P. 7049 - Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Téléphone (00226) 30.67.58/59 - Téléx : 5263 Comiter
Fax : (00226) 30.72.47

S O M M A I R E

A. CONSIDERATIONS GENERALES

I.	CONTEXTE ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU SAHEL	2
II.	LE CILSS	4
III.	LA COOPERATION CILSS/OCI	7
3.1.	Historique	7
3.2.	Premier programme d'aide d'urgence	8
3.3.	Proposition d'un nouveau programme de coopération	8
IV.	PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE COOPERATION OCI/SAHEL/BID	10
4.1.	Les objectifs du programme	10
4.2.	Propositions d'actions	10
4.2.1.	Aide d'urgence	10
4.2.2.	Ressources en eau	12
4.2.3.	Sécurité alimentaire	13
4.2.4.	Lutte contre les effets de la sécheresse	14
4.2.5.	Lutte contre les ennemis des cultures	14
4.3.	Contenu et coût du programme	15
4.4.	Organisation et gestion du programme	16
4.5.	Calendrier d'exécution	18

B. TABLEAUX RECAPITULATIFS

- I. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE
- II. PROGRAMME RESSOURCES EN EAU
- III. PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE
- IV. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION/
GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
- V. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES
- VI. GESTION DU PROGRAMME

A. CONSIDERATIONS GENERALES

I. CONTEXTE ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU SAHEL

Le Sahel peuplé de 40 millions d'habitants pour une superficie de 5.4 millions de km² subit depuis plus de deux décennies une sécheresse persistante qui, conjuguée à l'action de l'homme a eu comme conséquence, une dégradation continue de l'environnement.

Cette dégradation du milieu physique et des ressources naturelles a eu comme corollaire, les famines, la malnutrition, les maladies et un fort taux de mortalité des hommes et du cheptel.

Dans son étude prospective sur l'Afrique subsaharienne, la Banque Mondiale note à propos du Sahel que l'espérance de vie y est inférieure de dix ans à la moyenne des pays à faible revenu, la mortalité infantile (130 pour mille) deux fois plus élevée, le taux d'inscription dans l'enseignement primaire (37%) moitié moindre, et il n'y a qu'un médecin pour 24.000 habitants.

En outre cinq pays sahéliens figurent parmi les pays les moins avancés du monde, avec un taux de croissance très faible pour la période 1965-1989.

Cette situation a été par ailleurs aggravée par une croissance démographique très forte, 3% en moyenne, soit plus que l'augmentation de la production agricole, ce qui compromet dangereusement tout effort de développement de la région, car favorisant une importation de céréales au détriment de la production locale. L'évolution des importations de céréales durant ces deux décennies de 200 000 T en 1960 à 1 676 600 T en 1991/1992 avec une pointe de 2 156 600 T en 1990/1991 ainsi que celle de la production céréalière (de 5 303 000 T en 1982/1983 à 9 113 000 T en 1992/1993) son assez révélatrice.

Les sahéliens n'ont plus les moyens de payer les importations nécessaires.

Le système de production agricole sahélien est demeuré très traditionnel dans son ensemble, très vulnérable à la sécheresse et peu productif : il ne s'est adapté ni en quantité, ni en qualité, aux besoins d'une population qui a doublé en 25 ans (1960 : 18 millions, 1985 : 36 millions) et d'une population urbaine qui a plus que quintuplée durant la même période.

Le système de production pastorale est lui aussi figé, inopérant. L'évolution des effectifs de troupeaux s'est faite en dents de scie, certes au gré des caprices du climat, mais aussi de l'inopérationnalité des politiques appliquées jusqu'à présent.

Tous les systèmes de production actuels entraînent dans leur rapport avec le milieu naturel sahélien des phénomènes qui témoignent la rupture de l'équilibre écologique :

- dégradation des pâturages,
- diminution de la fertilité des sols,
- disparition de la forêt.

Sur le plan financier, la situation n'est pas non plus très brillante. En effet, la dette des pays sahéliens a augmenté, passant de 103,6 milliards de dollars US en 1986 à 147,9 milliards en 1989.

Les neuf pays membres du CILSS doivent à leurs créanciers plus que le Produit National Brut.

Cependant, malgré l'ampleur du fléau naturel et de ses conséquences défavorables sur l'économie de la sous-région essentiellement dominée par une agriculture et un élevage extensifs, les pays sahéliens disposent de ressources naturelles très substantielles, dont un potentiel considérable en terres cultivables (25% seulement des 15,6 millions d'hectares sont actuellement mises en valeur), des ressources hydriques très appréciables (eaux de précipitations, eaux de surfaces et eaux souterraines), un cheptel important et un sous-sol riche en diverses ressources minières. Parallèlement des capacités humaines se développent dans le domaine de la formation, de la recherche scientifique et technologique ; des initiatives locales se créent de plus en plus.

II. LE CILSS

Créé en 1973 au plus fort de la catastrophe, grâce à une prise de conscience de la communauté des destins des peuples sahéliens, le Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), regroupant neuf Etats (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad), est appelé à "s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique". Pour ce faire, les objectifs suivants ont été assignés au CILSS :

1. Etudier les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et à une meilleure gestion des ressources naturelles du Sahel afin de mieux définir des stratégies adéquates et des politiques efficaces pour un développement durable de la région.
2. Coordonner aux niveaux sous-régional et régional l'ensemble des réflexions et actions menées pour maîtriser les contraintes alimentaires, écologiques et démographiques qui entravent la croissance économique durable.
3. Procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations quantitatives et qualitatives, afin d'informer et de sensibiliser les Etats membres et la Communauté Internationale sur les problèmes écologiques et humains liés au développement de la région.
4. Contribuer à la coordination des politiques de développement, de recherche, de formation menées contre les effets de la sécheresse et de la désertification.
5. Promouvoir la réalisation d'actions d'intérêt sous-régional, interétatique et régional contribuant d'une part à renforcer la coopération entre les Etats membres dans leurs efforts communs de lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification et, d'autre part, à assurer le suivi de ces actions qui devraient contribuer à l'intégration régionale.
6. Contribuer à la coordination des aides d'urgences obtenues dans le cadre régional ou sous-régional afin de promouvoir leur utilisation comme facteur de développement.

Trois organes institutionnels placés sous l'autorité du Secrétaire Exécutif composent le CILSS :

- **Le Secrétariat Exécutif basé à Ouagadougou (Burkina Faso)** chargé de définir et de mettre en oeuvre des politiques et stratégies adéquates d'intervention, de coordonner et d'harmoniser l'ensemble des actions de développement dans la sous-région (domaine de sécurité alimentaire, de la gestion rationnelle des ressources naturelles notamment), de sensibiliser les Etats et la Communauté Internationale aux problèmes de sécheresse et de désertification, de mobiliser les ressources nécessaires au financement des programmes, etc...
- **Le Centre AGRHYMET à Niamey (Niger)** qui s'attache à contribuer à la sécurité alimentaire des Etats par l'application de l'information agrométéorologique. Les activités du Centre portent sur la formation en agrométéorologie et hydrologie, en maintenance des équipements, en protection des végétaux, sur la télécommunication-information-télédétection, l'analyse des données hydrologiques, météorologiques et de la situation des cultures, la prévision des productions céréaliers, etc...
- **L'Institut du Sahel (INSAH) au Mali** est chargé d'impulser et de coordonner les actions de recherche, de formation et d'information scientifique et technique pour le développement de la région. Au sein dudit Institut existe aussi un Réseau Sahélien de Documentation (RESADOC) fonctionnel et un Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD).

Le CILSS dont la sphère de compétence est par excellence la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre les effets de la sécheresse, répond à un besoin de coordination et d'harmonisation des actions dans les deux domaines pré-cités au niveau de ses neuf Etats membres. Le CILSS est épaulé dans ces actions par le Club du Sahel.

C'est ainsi que le CILSS a élaboré des plans et stratégies dans les domaines de la sécurité alimentaire (SAP, suivi de campagne agricole, élaboration de politiques céréaliers, etc...) et de la lutte contre la désertification (Plans Nationaux de lutte contre la désertification, Programmes Régionaux Solaire et d'Energie Domestique, Programme Régional de Reboisement et de Conservation des sols, etc...) en vue d'un développement socio-économique durable pour ses Etats membres.

Pour la traduction de ces plans et stratégies en actions concrètes, les Etats sahéliens comptent en plus de leur propre dynamique interne, sur la coopération technique, scientifique et financière de l'ensemble de leurs partenaires de la Communauté Internationale dont l'OCI ainsi que sur la solidarité entre les peuples dont celle manifestée à travers le Comité de Solidarité avec les Peuples du Sahel, créé au sein de l'OCI.

III. COOPERATION CILSS/OCI

3.1. Historique

Lors des catastrophes naturelles entraînant des pénuries de denrées alimentaires, le CILSS dans le cadre de la mission qui lui a été assignée a aidé les Etats membres à sensibiliser la Communauté Internationale et à mobiliser les aides extérieures. C'est ainsi que le CILSS pour juguler la crise alimentaire due à la sécheresse du début des années 70, a eu à solliciter le concours de l'OCI. C'était à TAEF (Royaume d'Arabie Saoudite), suite à un appel lancé par le Président en Exercice du CILSS à Son Altesse Royale, le Roi Khaled d'Arabie Saoudite, à l'occasion de la Conférence au Sommet des Souverains, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'OCI, tenue du 25 au 28 Janvier 1981 et présidée par Son Altesse Royale, que fut créé le Comité de Solidarité Islamique avec les Peuples du Sahel.

Ce Comité, organe politique de coopération entre l'OCI et les Peuples du Sahel était composé à sa création des pays suivants en les personnes de leurs Ministres des Affaires Etrangères :

- IRAK, Président dudit Comité,
- ARABIE SAOUDITE,
- KOWEIT,
- EMIRATS ARABES UNIS,
- MAROC,
- MALAISIE,
- PALESTINE,
- Pays assurant la Présidence en Exercice de l'OCI,
- Le Sahel en la personne du Président en Exercice du CILSS, représenté par son Ministre des Affaires Etrangères,
- Le Secrétaire Général de l'OCI assurant le Secrétariat du Comité.

3.2. Premier Programme d'Aide d'Urgence

La première réunion de ce Comité tenue à BAGDAD du 31 Mai au 02 Juin 1981 en marge de la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI, a permis la mise en place d'un important programme d'aide d'urgence d'un montant de 210 millions de dollars US en faveur du Sahel. Cependant, 180 millions ont pu effectivement être mobilisés dont 39 millions \$ US en aide alimentaire et 141 millions \$ US pour l'hydraulique villageoise ; les principaux donateurs étant le Royaume d'Arabie Saoudite (100 millions \$ US), le Koweit (50 millions \$ US) et les Emirats Arabes Unis (30 millions \$ US).

Cependant, la mise en oeuvre de ce premier programme ne fut pas sans difficultés dues principalement à :

- une baisse du dynamisme du Comité de Solidarité,
- mobilisation difficile des fonds,
- procédures de mise en oeuvre souvent inadaptées,
- manque de coordination,
- etc...

3.3. Proposition d'un nouveau Programme de Coopération

En 1988, après les fortes pluies qui se sont abattues sur le Sahel suivies d'une invasion de criquets qui détruisirent une partie importante des récoltes, la 18ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères dans sa Résolution N° 24/18-P sur la solidarité avec les peuples du Sahel exhorte ses Etats membres à accorder un intérêt prioritaire aux pays sahéliens et leur lance un appel pour l'accroissement de leur aide.

Les 19ème et 20ème Conférences tenues respectivement au CAIRE et à ISTANBUL en 1990 et 1991 réitèrent cet appel et donnent mandat au Secrétaire Général de l'OCI en collaboration avec le Secrétaire Exécutif du CILSS et les Institutions Islamiques de Développement, d'élaborer un nouveau programme OCI/SAHE articulé autour des axes suivants :

- Lutte contre les ennemis des cultures vivrières ;
- Sécurité alimentaire et notamment la constitution de stocks de réserves alimentaires ;
- Maîtrise et gestion rationnelle des ressources en eau;
- Soutien aux projets pilotes de lutte contre les effets de la sécheresse.

Ces différentes actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre des principaux objectifs visés par le CILSS et l'OCI pour les pays sahéliens, à savoir la mise en place d'un processus de développement socio-économique durable.

La Conférence des Souverains, Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCI, réunie à DAKAR du 5 au 12 Décembre 1991 a adopté la Résolution N° IS/6.91/CILSS/DR qui donne mandat au Président de l'OCI d'élaborer un programme de la Oummah en faveur du Sahel et invite le CILSS et la BID à apporter tout leur soutien à l'élaboration et à l'exécution de ce programme spécial.

Le Comité de Solidarité dont la présidence a été confiée au KOWEIT fut par la même occasion élargi à d'autres membres : PAKISTAN, TURQUIE, TUNISIE et la Banque Islamique de Développement (BID).

Par ailleurs la Résolution N° 16/27/CM/92 relative au développement de la Coopération CILSS/OCI, adoptée par le Conseil des Ministres et entérinée par le Sommet des Chefs d'Etats a donné mandat au CILSS de les représenter et de participer effectivement aux travaux du Comité de Solidarité Islamique avec les pays du Sahel en vue de l'élaboration, de l'exécution et du suivi du programme spécial sur le Sahel articulé autour de la restauration de l'équilibre écologique, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources en eau et la protection des végétaux.

Le CILSS avec l'appui financier et technique de la BID a effectivement élaboré un programme de coopération qui a été validé sur le double plan technique et politique par les Etats membres.

Aussi, en application de ces différentes résolutions, le CILSS soumet à l'appréciation de l'OCI, le présent programme et son financement dans le cadre de la coopération OCI/SAHEL.

IV. PROPOSITIONS D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE COOPERATION OCI/SAHEL/BID

4.1. Les objectifs du programme

Le nouveau programme de Coopération OCI/SAHEL s'inscrit dans le cadre de la mission assignée au CILSS et repose sur les quatre axes définis par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des pays membres de l'OCI. Il vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- améliorer les conditions de vie des populations du Sahel par des actions concrètes sur le terrain et des réalisations physiques ;
- améliorer la maîtrise et la gestion des ressources en eau et renforcer la couverture des besoins en eau des zones rurales ;
- assurer la surveillance et la protection des ressources naturelles et de l'environnement ;
- accroître et sécuriser la production agricole pour atteindre l'autosuffisance et une sécurité alimentaire durable ;
- lutter contre les pertes et la destruction des récoltes afin de sécuriser et de préserver les produits agricoles.

4.2. Propositions d'actions

4.2.1. Aide d'urgence

En 1992, le déficit de la pluviométrie par rapport à la normale traduit généralement par une réduction de la production agricole et fourragère, ce phénomène et l'afflux de réfugiés dans certains pays membres du CILSS, ont créé des situations de déséquilibre alimentaire qui nécessitent la mise sur pied d'un programme d'aide alimentaire d'urgence tant pour les populations locales que pour la sauvegarde du bétail. De par son caractère d'urgence, cette aide doit être mobilisée rapidement.

En conformité avec la Charte de l'Aide Alimentaire aux pays du Sahel qui a reçu l'adhésion unanime des Etats membres du CILSS et les partenaires au développement et approuvé le 10 Février 1990 à Bissau par le Sommet des Chefs d'Etat du CILSS, et suite au rapport FAO/CILSS sur la situation alimentaire au Sahel 91/92 et les perspectives pour 1993 et la menace acridienne qui plane sur le Sahel, trois fiches de projets sont proposées :

- aide alimentaire d'urgence pour l'alimentation humaine;

- opération d'urgence pour le sauvetage du bétail ;
- fonds de secours d'urgence pour la lutte contre le criquet pélerin.

1. Aide alimentaire d'urgence pour l'alimentation humaine

Elle intéresse uniquement la Mauritanie dans la zone frontalière avec le Mali, la partie septentrionale des deux HODH, l'ASSABA, le GUIDIMAKA, le BRAKNA, le GORGOL et le TRARZA, les régions pastorales non agricoles du Centre-Nord et les grandes agglomérations situées en dehors de la zone de production agricole (NOUAKCHOTT, NOUADHIBOU et ZOUERATE).

L'analyse de la situation par région, la programmation des distributions gratuites et les programmes spécifiques concernant d'une part les réfugiés Maliens et d'autre part, la récupération des victimes de malnutrition, montrent un besoin d'aide alimentaire d'urgence pour l'alimentation humaine gratuite pour la campagne 92/93 de :

- 84 264 tonnes pour les céréales
- 8 593 tonnes d'huile
- 703 tonnes de lait
- 330 tonnes de sucre

2. Opération d'urgence de sauvetage du bétail en Mauritanie et au Sénégal

Des besoins urgents de 936 504 dollars US et de 4 millions de dollars ont été exprimés respectivement pour la MAURITANIE et le SENEGAL. Il s'agit essentiellement d'aliments de survie pour la période de soudure, de compléments minéraux (pierres à lécher), produits antiparasitaires et de vaccins en plus de la logistique.

La faible pluviométrie enregistrée dans les zones traditionnellement pastorales au niveau de ces deux pays a eu comme effet une baisse de la production fourragère avec comme conséquence manifeste un fort taux de mortalité du cheptel chez les jeunes en particulier, un important mouvement de transhumance vers le Sud qui risque de connaître une forte surcharge dans les zones d'accueil. Aussi la conduite d'une opération de sauvegarde du bétail dans les zones sinistrées est une impérieuse nécessité.

3. Fonds de secours pour la lutte curative contre le criquet pélerin dans le Sahel

De 1950 à 1989, le Sahel a connu plusieurs invasions ayant nécessité des campagnes d'urgence ; mais malheureusement faute de disposer de moyens de lutte curative à temps, les essaims de criquets remontent vers le MAGRHEB avec des risques sérieux d'invasion généralisée couvrant tous les pays islamiques d'Afrique, du Moyen-Orient, l'IRAN, le PAKISTAN, l'INDE et le BANGLADESH.

En 1993, une sérieuse menace pèse sur le Sahel, où des essaims ont été signalés dans les pays de la ligne de front (TCHAD, NIGER, MALI, MAURITANIE).

Aussi pour réussir une lutte curative, le Sahel a besoin de disposer rapidement de moyens de lutte, d'où la nécessité d'un fonds de secours d'un montant de 50 millions de dollars US, auquel il aura recours dès que la situation l'exigera.

4.2.2. Ressources en Eau

Une Eminente Personnalité du Sahel a dit : "*Au Sahel l'Eau n'a pas de prix*".

Les résultats obtenus par les Pays Sahéliens dans le cadre de la Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement (DIEPA) 1981-1990 sont globalement satisfaisants en ce qui concerne la réalisation des points d'eau. Ceci s'explique notamment par l'ampleur et les conséquences dramatiques d'une sécheresse persistante, les efforts financiers consentis par la Communauté Internationale pour combattre ce fléau, la mise en oeuvre par les Etats bénéficiaires d'une politique de participation des populations bénéficiaires pour la prise en charge des frais d'entretien des équipements d'exhaure. Ce bilan a cependant révélé plusieurs contraintes majeures notamment :

- le manque d'outil de planification pour une exploitation et une gestion rationnelle des ressources en eau ;
- les défaillances constatées des moyens d'exhaure et le dysfonctionnement d'un système de maintenance (comité de l'eau, artisan réparateur, fournisseur) mal maîtrisé ;
- le faible taux de couverture des besoins en eau de certaines régions défavorisées ;
- enfin certaines lacunes ou faiblesses dans les données sur les ressources en eau.

Aussi, les actions concrètes à envisager en hydraulique et dont un appui pourrait être attendu du Comité de Solidarité Islamique avec les Peuples du Sahel dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique devront être d'une contribution certaine à la résolution des contraintes essentielles du secteur souligné ci-dessus.

Le Programme Régional Sahélien de Ressources en Eau qui est proposé, est une action intégrée de réhabilitation, de valorisation et de création de nouveaux points d'eau.

En effet les besoins en eau d'alimentation des populations sahéliennes et de leur cheptel sont loin d'être complètement satisfaisants, car les points d'eau existants dans le monde rural ne couvrent que très partiellement les besoins en eau. En plus on assiste à la détérioration des points d'eau et réseaux existants.

Ce programme régional qui comporte un volet national dans chaque Etat membre du CILSS vise par conséquent la réhabilitation et la valorisation des points d'eau existants et la création des nouveaux points d'eau.

4.2.3. Sécurité Alimentaire

Comme évoqué dans le préambule, la sécurité alimentaire au Sahel a de tout temps été liée à l'évolution d'une pluviométrie très capricieuse mal répartie dans le temps et dans l'espace ; ceci rend la situation alimentaire très précaire avec une menace permanente de crise accentuée par un fort taux de croissance démographique et une accélération du phénomène d'urbanisation.

L'agriculture sahélienne n'est plus en mesure de satisfaire les besoins de la population. Il en résulte que pour le long terme, outre les problèmes écologiques, le Sahel devra faire face au problème de garantie permanente de la sécurité alimentaire. Et pour éviter à l'avenir la généralisation et la permanence des appels "SOS" lancés à la Communauté Internationale, il est impératif dès à présent d'appuyer les Etats dans la mise en oeuvre de politique de sécurité alimentaire durable, dont les différents axes ont été balisés par les colloques sur les politiques céréalières tenus respectivement à Nouakchott en 1979 et à Mindelo (Cap-Vert) en 1986. Ce sont entre autres :

- l'accroissement de la production agricole et de la productivité par l'utilisation de semences de qualité et la promotion des cultures irriguées en particulier par une meilleure intégration de la femme au développement de l'irrigation ;
- l'amélioration de la politique de stockage en minimisant les coûts récurrents par une rationalisation de la gestion des stocks de sécurité et grâce à la mise en place d'un fonds de sécurité alimentaire qui constituera une forme d'assurance alimentaire venant en complément des stocks de sécurité classique ;
- la maîtrise des effectifs du cheptel au Sahel, la promotion des échanges régionaux et de l'exportation, la transformation des produits de l'élevage.

4.2.4. Lutte contre les effets de la sécheresse

Depuis vingt ans, le Sahel subit une sécheresse persistante et une dégradation écologique qui, conjuguée à la crise économique et à la croissance démographique, ont durement éprouvé les populations et handicapé les efforts de développement des pays sahéliens.

Le colloque de NOUAKCHOTT en 1984, d'autres rencontres sous-régionales et plus récemment la rencontre régionale de SEGOU en 1989 sur la gestion des terroirs ont proposé une stratégie de lutte contre la désertification et des orientations essentielles pour une gestion rationnelle et durable des ressources renouvelables. Il s'agit entre autres de :

- la réhabilitation écologique par la reconstitution du capital dégradé pour permettre d'améliorer la production et de créer des sources de revenus (lutte contre l'ensablement, l'érosion hydrique, etc...) ;
- la gestion des terroirs avec les collectivités locales;
- la mise en oeuvre des Plans Nationaux de Lutte Contre la Désertification (PNLCD) ;
- la mise en place de plusieurs autres programmes régionaux dont entre autres le Programme Régional de Semences Forestières.

Ainsi ces projets CILSS/OCI visent à soutenir les différentes actions et activités menées dans le cadre de la gestion des ressources naturelles au niveau des Etats membres du CILSS.

4.2.5. Lutte contre les ennemis des cultures

Au cours des dernières années, les pays du Sahel ont connu une sécheresse exceptionnelle qui a très fortement réduit les récoltes. Cette baisse a été accentuée par des attaques des différents ennemis des cultures vivrières.

Dans la lutte contre les ennemis des cultures, il est encore fait énormément appel à l'usage des pesticides dont ni les qualités, ni les quantités requises ne sont pas encore totalement maîtrisées par les pays sahéliens, ce qui cause déjà d'énormes préjudices aux populations et à l'environnement. En plus de ces nombreux ennemis internes, il existe également d'autres dangers pouvant provenir de la contamination des produits locaux par des produits importés de divers horizons.

Enfin le Sahel fait présentement face à une sérieuse menace acridienne qui, si elle n'est pas enrayée à temps, entraînerait une invasion généralisée couvrant tous les pays islamiques d'Afrique, du Moyen Orient, l'IRAN, le PAKISTAN, l'INDE et le BANGLADESH. Pour réussir une lutte curative, le Sahel a besoins de disposer rapidement de moyens de lutte.

Pour toutes ces raisons, il a été estimé que la protection des végétaux est l'une des actions prioritaires nécessaires à mettre en place afin de sécuriser et de préserver les produits agricoles. Aussi, les actions proposées portent sur :

- la meilleure surveillance du comportement des prédateurs grâce aux actions de recherche et de formations et leur mise en application avec l'aide des populations paysannes ;
- le contrôle qualitatif des pesticides utilisés pour combattre les ennemis des cultures et leurs effets sur l'environnement ;
- le contrôle phytosanitaire de produits importés ;
- la formation des paysans en protection des végétaux.

4.3. Contenu et coût du programme

Le programme de Coopération OCI/SAHEL comprend 52 projets régionaux répartis autour des cinq axes suivants :

- aide d'urgence (3 projets)
- ressources en eau (33 projets)
- sécurité alimentaire (7 projets)
- lutte contre la désertification (5 projets)
- protection des végétaux (4 projets)

Par ailleurs, il a été retenu la mise en place d'une structure de coordination, de suivi et de gestion de ce programme spécial avec deux volets (régional et national).

Le coût global de ce programme est estimé à 167 848 726 011 Francs CFA soit 671 394 904 dollars US (1 \$ = 250 F CFA).

Pour ces différents projets, il a été élaboré des fiches techniques et financières. Ces projets sont à des degrés divers d'avancement dans leur conception. C'est ainsi que certains peuvent être exécutés sans étude préalable alors que pour d'autres, des études complémentaires s'avèrent nécessaires.

4.4. Organisation et gestion du programme

Le succès du Programme de Coopération OCI/SAHEL dépend d'un ensemble de facteurs dont le plus important est celui lié à l'efficacité, aux moyens opérationnels et à l'autonomie de la structure chargée de la gestion.

En se référant à l'expérience de gestion de plusieurs projets du CILSS tels que le Programme Régional Solaire et le Programme Régional Gaz, la mission CILSS/BID suggère le schéma d'organisation suivant pour la gestion du programme :

- a) Création d'un Comité d'Orientation composé de Hauts Représentants des Présidents en Exercice de l'OCI, du CILSS et du Comité de Solidarité, du Secrétaire Général de l'OCI, du Président de la BID et du Secrétaire Exécutif du CILSS.
- b) Les conventions de financement sont négociées et signées par le CILSS et les différents Bailleurs de Fonds, conformément à la Résolution IS/6.91/CILSS/DR.1 de la Conférence au Sommet des Souverains, Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCI tenue à Dakar du 5 au 12 Décembre 1991, le CILSS et la BID apportent "tout leur soutien à l'élaboration et à l'exécution du programme spécial" et conformément à la Résolution N° 16/27/CM/92 dans laquelle les Etats membres du CILSS donnent mandat à leur Organisation pour les représenter dans l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et la gestion du dossier. Le CILSS, représenté par son Secrétariat Exécutif signe avec chaque Etat membre un accord ou protocole définissant les conditions et modalités d'exécution des volets nationaux du Programme de Coopération OCI/SAHEL.
- c) Au niveau régional : création et mise en place d'une Cellule de Coordination d'évaluation et de suivi. Cette Cellule légère est dirigée par un Coordonnateur appuyé par un Consultant de la BID et assisté par deux à trois Experts et un secrétariat. Le budget de la Cellule Régionale inclura un Fonds d'Etudes et d'Assistance Technique destiné au financement des études spécifiques et au recrutement de Consultants spécialisés.

Sous la supervision du CILSS, la Cellule Régionale sera chargée de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation du programme. A ce titre, elle entreprend les enquêtes et études nécessaires et est responsable de la préparation du lancement et du dépouillement des appels d'offres, elle choisit les adjudicataires des marchés d'études et de travaux, signe les marchés et assure le suivi de l'exécution des projets.

- d) **Au niveau national :** création et mise en place d'une Cellule Nationale également autonome et comprenant un Coordonnateur, un Assistant et un secrétariat. L'exécution de chacun des volets du programme sera confié à un Chef de Projet. Le Coordonnateur National, le CONACILSS, les Chefs de Projet et les Directeurs des Services Techniques Nationaux participeront à des réunions périodiques de coordination placées sous la présidence du Coordonnateur Régional.
- e) Le CILSS et la BID seront chargés de l'évaluation périodique de l'état d'avancement du programme.
- f) La procédure de recrutement des cadres sera basée sur la description du poste et l'avis de recrutement. Pour chaque poste, le CILSS choisira un candidat parmi les trois candidats proposés par le pays membre après le dépouillement des dossiers de candidatures.

4.5. Calendrier d'exécution

02 au 07 Août 1993	Séminaire de validation technique (Ouagadougou)
10 et 11 Août 1993	Session Extraordinaire du Conseil des Ministres du CILSS : approbation des travaux du Séminaire de validation technique
Dernière décade de Septembre ou première décade d'Octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Nominatón d'un chargé de programme - Mission de sensibilisation de haut niveau dans les pays membres du Comité de Solidarité Islamique
2ème quinzaine d'Octobre 1993	Réunion spéciale du Comité de Solidarité Islamique avec les Peuples du Sahel
2ème décade de Novembre 1993	Démarrage des négociations et signature des Accords et Conventions pour le financement du programme
1ère décade de Décembre 1993	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la Cellule Régionale de coordination et de suivi - Ebauche d'un calendrier d'exécution du programme - Mise en place des Cellules Nationales - Elaboration des termes de référence des études d'exécution et du dossier d'appel d'offres

Au niveau régional la mise en oeuvre du premier programme d'aide de l'OCI de 210 millions de dollars US a rencontré toutes les difficultés connues et stigmatisées dans les différents rapports d'évaluation pour une simple raison de non coordination régionale de ce programme.

Aussi, dans le cadre de ce nouveau Programme OCI/SAHEL, la coordination de l'ensemble des actions au niveau régional sera assurée par la Cellule Régionale et au niveau national par la Cellule Nationale.

B. TABLEAUX RECAPITULATIFS

PROGRAMME SPECIAL OCI/SAHEL/BID

**TABLEAU RECAPITULATIF DU NOMBRE DE PROJETS ET
DU COUT DU PROGRAMME**

AXES DE COOPERATION	NBRE DE PROJETS	COUT		OBSERVATIONS
		FCFA	\$ US	
1 - AIDE D'URGENCE	3	37 913 603 000	151 654 412	
2 - RESSOURCES EN EAU	33	39 165 491 000	156 661 964	
3 - SECURITE ALIMENTAIRE	7	68 031 032 299	272 124 129	
4 - LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	5	16 793 522 530	67 174 090	
5 - PROTECTION DES VEGETAUX	4	4 161 190 000	16 644 760	
6 - STRUCTURE DE GESTION	1	1 783 887 182	7 135 549	
TOTAUX	53	167 848 726 011	671 394 904	

I. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE	PROJET N°1 - AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE POUR L'ALIMENTATION HUMAINE	1			Mauritanie
	- 84 264 tonnes de céréales à 120 000 FCFA/t - 8 593 tonnes d'huile à 229 000 FCFA/t - 703 tonnes de lait à 100 000 FCFA/t - 330 tonnes de sucre à 90 000 FCFA/t		10 111 680 000 1 967 797 000 70 300 000 29 700 000	40 446 720 7 871 188 281 200 118 800	
	Total Projet N°1		12 179 477 000	48 717 908	
	PROJET N°2 - OPERATION D'URGENCE DE SAUVETAGE DU RETAIL				
	Achat d'aliments et de vaccins Achat d'aliments et de vaccins Total Projet N°2	1	234 126 000 1 000 000 000 1 234 126 000	936 504 4 000 000 4 936 504	Mauritanie Sénégal
	PROJET N°3 - PROVISION POUR FONDS DE SECOURS D'URGENCE ET DE LUTTE PREVENTIVE ET CURATIVE CONTRE LES CRIQUETS PELEURNS Total Projet N°3	1	25 000 000 000	100 000 000	
TOTAL GENERAL PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE			38 413 603 000	153 654 412	

II. PROGRAMME RESSOURCES EN EAU

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
RESSOURCES EN EAU	PROJET REGIONAL DE REHABILITATION DE VALORISATION ET DE CREATION DE POINTS D'EAU				Burkina Faso
	VOLET BURKINA FASO				
	1. Réhabilitation, valorisation et création de points d'eau dans les provinces du centre-nord	1,5	2 205 000 000	8 820 000	
	2. Programme d'hydraulique pastorale	1,5	2 211 000 000	8 844 000	
	3. Réhabilitation de 560 forages (régions : centre-nord, centre-ouest, hauts bassins, boucle du Mouhoun, nord)	1,5	2 200 000 000	8 800 000	
	4. Valorisation des points d'eau par exhaure solaire (provinces de Bazega, Ganzourgou, Kadiogo, Nahouri, Oubritenga, Zoundwéogo)	3	2 400 000 000	9 600 000	
	Total VOLET Burkina Faso		9 016 000 000	36 064 000	
	VOLET CAP VERT				Cap Vert
	1. Programme d'hydraulique rurale (îles de Santiago Fogo et São-Vicente)	4	1 671 000 000	6 684 000	
	2. Réhabilitation et valorisation des systèmes d'approvisionnement en eau des zones rurales	3	566 312 000	2 265 248	
	3. Captage des eaux pluviales pour l'approvisionnement en eau de la ville de Assomado (îles de Santiago)	3	960 000 000	3 840 000	
	4. Captage des eaux pluviales à St Vincente - Monte Verde	3	699 625 000	2 798 500	

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
RESSOURCES EN EAU	<p>5. Application and vulgarisation of the technology of water harvesting and run off farming to increase agricultural production (Santiago Island)</p> <p>6. Sea water green house for agriculture in Cape Verde</p>	3	581 544 000	2 326 176	Cap Vert
	Total Volet Cap Vert	5	1 007 500 000	4 030 000	
	VOLET GAMPIE				Gambie
	1. Programme de réhabilitation et de construction de points d'eau dans les provinces de l'ouest et de la basse Gambie	3	1 508 350 000	6 033 400	
	2. Provision of livestock watering facilities (réhabilitation et équipement des puits et forages)	2	300 000 000	1 200 000	
	3. Groundwater survey of the gambia phase II	1,5	150 000 000	600 000	
	Total Volet GAMPIE		1 958 350 000	7 833 400	
	VOLET GUINEE-BISSAU				Guinée-Bissau
	1. Création de nouveaux points d'eau et réhabilitation et renforcement des moyen d'exhaure (région Baïta et Geba)	3	1 573 660 000	6 294 640	
	Total Volet Guinée-Bissau		1 573 660 000	6 294 640	
	VOLET MALL				Mali
	1. Projet d'hydraulique villageoise (cercles de Ségou Baraouelé et Dioila)	4	3 819 500 000	15 278 000	

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
RESSOURCES EN EAU	2. Valorisation des points d'eau existants, construction de retenues d'eau pour l'irrigation et protection de l'environnement	3	915 000 000	3 660 000	Mali
	3. Mini adduction d'eau des centres ruraux (sud du Mali)	2	420 000 000	1 680 000	
	4. Suivi et protection de l'environnement et de la qualité des eaux	5	372 500 000	1 490 000	
	5. Maîtrise des ressources en eau de surface et de l'environnement.	3	155 650 000	622 600	
	Total Volet MALI		5 682 650 000	22 730 600	
VOLET MAURITANIE					Mauritanie
	1. Programme d'hydraulique rurale dans la zone ouest	4	2 261 760 000	9 047 040	
	2. Programme d'hydraulique villageoise dans la zone du fleuve	5	675 000 000	2 700 000	
	3. Rehabilitation de barrages dans les willya de l'adrar et de l'inchiri	3	540 000 000	2 160 000	
	4. Renforcement des infrastructures décentralisées de la direction de l'hydraulique	2	150 000 000	600 000	
	Total Volet MAURITANIE		3 626 760 000	14 507 040	

AXES DE COOPÉRATION	PROJETS RÉGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
RESSOURCES EN EAU	VOLET NIGER 1. Construction et aménagement des petits barrages en terre dans le département de Tahoua 2. Aménagement hydro-agricole de Kirchy 3. Hydraulique pastorale dans les départements de Tillabery, Dosso, Maradi et Zinder Total VOLET NIGER	2 3 3	1 305 250 000 744 000 000 401 000 000	5 221 000 2 976 000 1 604 000	Niger
VOLET SÉNÉGAL	8.1. Projet intégré d'hydraulique rurale Total VOLET SÉNÉGAL	3	3 600 000 000 3 600 000 000	14 400 000 14 400 000	Sénégal
VOLET TCHAD	1. Elaboration du schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau 2. Programme de développement intégré: construction de 330 points d'eau avec actions d'aménagement dans le Ouaddai géographique 3. Hydraulique villageoise et pastorale (préfectures du Kenem et du Batha) 4. Puits maraîchers de grands diamètres le long du Chari et du Logone 5. Construction des petits barrages dans le Ouaddai géographique 6. Contribution à l'équipement en matériel de terrassement et de fonçage de la section travaux de la Dition du Génie Rural et de l'Hydraul. Agricole	1,2	560 600 000	2 242 400	Tchad
		2	1 605 000 000	6 420 000	
		2	175 000 000	700 000	
		4	560 000 000	2 240 000	
		3	570 000 000	2 280 000	
		5	5 600 000	23 400	

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
RESSOURCES EN EAU	VOLET COORDINATION TECHNIQUE ET ECHANGE D'EXPERIENCE	5	150 000 000	600 000	Tous les pays
	Total Volet Coordination		150 000 000	600 000	
	TOTAL GENERAL RESSOURCES EN EAU		39 352 251 000	157 409 004	

PROGRAMME SPECIAL OCI/SAHEL/BID
TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPOSANTES
DU PROGRAMME REGIONALE DE REHABILITATION/VALORISATION
ET CREATION DES POINTS D'EAU

PAYS	NUMEROS DES PROJETS	REHABILI- TATION	VALORI- SATION	CREATION DES PUITS D'EAU		
				MINI ADDUCT.	PUITS FORAGES	PETITES RETIENUES
BURKINA FASO	1	225	10	150	350	50
	2		560			
	3		200			
CAP VERT	1		60	60	8	21
	2		27			
	3		83			
GAMBIE	4	28	1*	250	30	
	5					
	1*					
GUINEE-BISSAU	2*	8	250	200		
	3					
	1					
MALI	1	250	10	520	10	
	2					
	3					
MAURITANIE	4	20	105	150	100	
	5					
	1					
NIGER	2	12	105	150	10	
	3					
	4					
SENEGAL	1	14	400	25	1	
	2					
	3					
TOTAUX		1275	790	307	1443	92

1* - Il s'agit d'une station de dessalement de l'eau de mer et utilisation de l'eau dessalée à des fins agricoles

2* - Données insuffisantes (Gambie)

III. PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
SECURITE ALIMENTAIRE	PROJET N°1 - VALORISATION ET AMELIORATION DES ECOSYSTEMES PASTORAUX	1-4			Tous Pays CILSS
	VOLETS :				Sénégal
	1 - Suivi des Ressources pastorales au Sahel	3	586 500 000	2 346 000	Tous Pays CILSS
	. Programme de génération des réserves tour.	3	103 422 000	413 688	Sénégal
	. Protection des pâturages dans les zones sylvo-pastorales	4	1 175 258 000	4 701 032	Mali
	. Suivi des écosystèmes pastoraux	1	121 000 000	484 000	Niger
	. Prog. triennal de lutte contre les feux de brousse	3	578 710 000	2 314 840	Tchad
	. Construction de parcs de vaccination	3	360 000 000	1 440 000	Burkina Faso
	. Projet équipement des paysans en charrues	2	2 844 800 600	11 379 202	
	. S/Total Projet N°1		5 769 690 600	23 078 762	
	PROJET N°2 - AMELIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE ANIMALE				
	VOLETS :				Tous Pays CILSS
	1 - Recensement des effectifs du cheptel	3	1 068 000 000	4 272 000	G.B, NIG., MAU, SEN. TCH., CV
	2 - Mise en place d'un système de surveillance épidémiologique		766 243 925	3 064 976	
	. Système de surveillance épidémiologique	2	68 500 000	274 000	Guinée-Bissau
	. Amélioration de la production des vaccins		287 663 925	1 150 656	Tchad
	. Etude de la pathologie des petits ruminants	1 an	10 080 000	40 320	Mali
	. The development of livestock extension service to control deseases and increase production		400 000 000	1 600 000	Gambie
	3 - Organisation et formation des éleveurs	2-3	2 921 000 000	11 684 000	B.F, Niger, Gambie Burkina Faso
	. Soutien au système de vulgarisation pour l'amélioration des techniques de productions animales		121 000 000	484 000	
	. Assistance to women's group engaged in sheep goat and ponyry production	2	500 000 000	2 000 000	Gambie
	. Encadrement des éleveurs	3	2 300 000 000	9 200 000	Niger
	. S/Total Projet N°2		13 197 731 773	52 790 927	

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
SECURITE ALIMENTAIRE	PROJET N°3 - PROMOTION DES ECHANGES DES PRODUITS DE L'ELEVAGE	3 mois 3	30 000 000	120 000	B.F., Mau., Mali, Niger, Gambie
	VOLETS :				
	1.- Opération moutons tabaski	3 mois			
	2 - Valorisation des produits animaux				
	. Valorisation des produits	2	480 000 000	1 920 000	Niger
	. Projet sechage de viande	1	50 160 000	200 640	Burkina Faso
	3 - Assistance of the livestock marketing	3	632 500 000	2 530 000	Gambie, Tchad
	S/Total Projet N°3		1 192 660 000	4 770 640	
	PROJET N°4 - APPUI AUX GROUPEMENTS FEMININS DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION	5	1 522 783 400	6 091 134	Tous les pays
	S/Total Projet N°4		1 522 783 400	6 091 134	
	PROJET N°5 - PROJET REG. DE STOCKS ET DE FONDS DE SECURITE ALIMENTAIRE POUR LE SAHEL	5			Tous les pays
	. Constitution de stocks nationaux de séc. alimentair	1	2 628 520 000	10 514 080	G-B, Sen. et Tchad
	. Fonds nationaux de sécurité alimentaire	5	✓ 23 639 437 500	94 557 750	BF, Tchad, GB,Mali
	. Fonds régional de sécurité alimentaire	1	✓ 10 125 000 000	40 500 000	Niger, Sénégal
	. Coordination régionale/études	5	600 000 000	2 400 000	Tous les pays
	S/Total Projet N°5		40 692 253 250	162 769 013	Tous les pays (y compris inflation et divers)

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
SECURITE ALIMENTAIRE	PROJETS N°6 - RENFORCEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE				
	<ul style="list-style-type: none"> . Consol. du système d'information sur les marchés Alimentaire . Dev. Inst. et des Antennes Statistiques Régionales . Développement de la statistique agricole . Suivi rég. des systèmes d'information pour la sécurité alimentaire 				
	S/Total Projet N°6				
	PROJET N°7 - PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES (Phase 2)	5	1 358 804 350 (y compris inflation et imprévus)	5 435 217	
	S/Total Projet N°7		1 862 437 500	7 449 750	
	PROJET N°8 - CONSTRUCTION DE PISTES RURALES DE DESENCLAVEMENT		1 862 437 500	7 449 750	
	<ul style="list-style-type: none"> . Pistes rurales du programme de micro-réalisations . Pistes rurales du programme intégré de l'ODIMO . Pistes rurales du programme de développement intégré de Kidal 	4	584 501 424 1 610 170 000 240 000 000 2 434 671 424	2 338 006 6 440 680 960 000 9 738 686	Mauritanie Mali Mali
	S/Total Projet N°8				
	TOTAL GENERAL SECURITE ALIMENTAIRE		68 031 032 299	272 124 129	

**PROJET REGIONAL DE STOCKS ET DE
FONDS DE SECURITE ALIMENTAIRE POUR
LE SAHEL
(Tous les Pays)**

COMPOSANTES	COUT	
	EN FCFA	EN US \$
Etudes	100 000 000	400 000
Supervision/Contrôle	100 000 000	400 000
Travaux	629 000 000	2 516 000
Equipement	117 500 000	470 000
Dotation en stocks	1 882 020 000	7 528 080
Dotation en fonds	33 764 437 500	135 057 750
Sensibilisation/Animation	200 000 000	800 000
Formation	200 000 000	800 000
Inflation (5 %)	1 849 647 875	7 398 592
Imprévus (5 %)	1 849 647 875	7 398 592
TOTAL	40 692 253 250	162 769 013

AMELIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE ANIMALE

	R. ch.	SSE	P. Vaccins	P.	C.	S. Vulgaris.	Women G.	E. El.(Nig.)	C.A.	TOTAL
Etudes										306 000 000
Supervision/Contrôle										45 000 000
Réunion annuelle										
Construction										600 000 000
Fonctionnement										7 600 000
Formation/Sensibilisation										229 678 000
Équipement										99 450 000
Logistique										250 000 000
Inflation										287 663 925
Imprevus										480 000
TOTAL	951 000 000	287 663 925	10 080 000	377 940 375			2 300 000 000			3 926 684 300

**IV. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE
LA DESERTIFICATION/GESTION
DES RESSOURCES NATURELLES**

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	PROJET N°1 - SEMENCES FORESTIERES Total Projet N°1	5	1 824 441 750	7 297 767	Volet Rég.+CV, Gam., Tch., Mauritanie
	PROJET N°2 - SUIVI DE LA DESERTIFICATION Total Projet N°2	5	505 000 000	2 020 000	Tous les pays
	PROJET N°3 - GESTION DES TERROIRS Intégration écologique Development of rural communities in the Gambia	-	26 062 500	104 250	Gambie
	Elaboration et mise en valeur schéma d'aménagement de territoire zone test de Dire (Mali)	4	225 000 000	900 000	Mali
	Elaboration et mise en oeuvre d'un schéma d'aménagement du territoire - Programme Menaka-Ansongo	5	347 690 000	1 390 760	Mali
	Protection verte des terroirs (5 zones du Niger)	3	80 000 000	320 000	Niger
	Appui aux communautés rurales pour la mise en oeuvre des schémas directeurs d'aménagements des ressources forestières	4	4 014 524 000	16 058 096	Sénégal
	Aménagement intégré des bassins versants et lutte contre l'érosion pluviale (Bakel)	5	750 000 000	3 000 000	Sénégal

AXES DE COOPÉRATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	Aménagement forêt de Milézi Projet pilote de foresterie rurale dans la préfecture de Guéra	1 2	28 000 000 207 550 000	112 000 830 200	Tchad Tchad
	Phase préparatoire Opération Acacia Albida Inventaire ressources forestières et faune	2 5	80 130 000 1 118 500 000	320 520 4 474 000	Guinée-Bissau
	Total Projet N°3		6 877 456 500	27 509 826	
PROJET N°4 - ENERGIE DOMESTIQUE					
	Establishment of village fuelwood and pole plantation	5	37 537 500	150 150	Gambie
	Programme national d'actions pour la réduction de la consommation de bois de feu et diffusion de foyers améliorés	5	1 600 940 000	6 403 760	Mauritanie
	Amélioration et vulgarisation des méthodes de carbonisation (Meule casamançaise)	4	645 881 780	2 583 527	Sénégal
	Rationalisation de l'exploitation forestière dans les zones Est et Sud	5	675 000 000	2 700 000	Sénégal
	Total Projet N°4		2 959 359 280	11 837 437	

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL		PAYS CONCERNÉS
			FCFA	\$ US	
GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	PROJET N° 5 - CEINTURE VERTE ET LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT				
	Assistance to the national tree planting	5	85 000 000	340 000	Gambie
	Ceinture verte de Nouakchott	3	1 616 289 000	6 465 156	Mauritanie
	Protection des berges et fixation des dunes continentales dans la vallée du fleuve Sénégal	5	1 950 000 000	7 800 000	Sénégal
	Ceinture verte autour des villes du Sahel Tchadien	4	514 750 000	2 059 000	Tchad
	Ceinture verte de N'Gourtî	3	94 200 000	376 800	Niger
	Protection Faya Largeau	2	71 000 000	284 000	Tchad
	Lutte contre l'ensablement dans le Kanem				
	Total Projet n°5	1 an 1/2	296 026 000	1 184 104	Tchad
TOTAL GENERAL GESTION DES RESSOURCES NATURELLES			4 627 265 000	18 509 060	
			16 793 522 530	67 174 090	
			16 793 522 530	67 174 090	

V. PROGRAMME DE PROTECTION DES VEGETAUX

AXES DE COOPERATION	PROJETS REGIONAUX	DUREE (an)	COUT GLOBAL FCFA	COUT GLOBAL \$ US	PAYS CONCERNÉS
LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES	PROGRAMME SAHELIENS DE PROT. DES VEGETAUX PROJET N°1 - RENF. DE RECHERCHE EN LUTTE INTEGREE ET RESEAUX NATIONAUX DE SURVEILLANCE	5	2 833 325 000	11 333 300	
	PROJET N°2 - CREATION D'UN RESEAU DE CONTROLE DE QUALITE DES PESTICIDES ET D'ANALYSE DES RESIDUS DE PESTICIDES	5	486 047 500	1 944 190	
	PROJET N°3 - CREATION D'UN RESEAU DE POSTES DE CONTROLE PHYTOSANTAIRE ET D'UNE STATION SOUS-RÉGIONALE DE QUARANTINE DE PLANTES	5	480 480 000	1 921 920	
	PROJET N°4 - PROJET PILOTE DE FORMATION DES PAYSANS EN PROTECTION DES VEGETAUX	5	278 437 500	1 113 750	
	Coordination de l'ensemble des 4 projets		82 900 000	331 600	
TOTAL GENERAL LUTTE CONTRE DESERT.			4 161 190 000	16 644 760	

VI. STRUCTURE DE GESTION

BUDGET DE LA CELLULE DE COORDINATION
ET DE GESTION (F CFA)

(Durée : 5 ans)

	1ERE ANNEE	2EME ANNEE	3EME ANNEE	4EME ANNEE	5EME ANNEE
- Investissement	190 600 000	p.m	p.m	p.m	p.m
- Fonctionnement	284 540 000	286 552 500	304 671 303	306 775 427	327 190 737
- Divers et imprévus	21 450 300	14 327 625	15 233 565	16 186 188	16 359 537
TOTAL F CFA	496 590 300	300 880 125	319 904 868	322 961 615	343 550 274
US DOLLARS	1 986 361	1 203 520	1 279 619	1 292 846	1 374 201

COUT GLOBAL = 1 783 887 182 F CFA

671 394 904 DOLLARS US (1\$ US = 250 F CFA)

RÉSOLUTION N°1

Relative au Programme Spécial SAHEL/OCI/BID

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni en Session Extraordinaire à Ouagadougou le 10 août 1993 ;

CONSIDÉRANT les résolutions de différents Sommets des Souverains, Chefs d'État et de Gouvernements des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique et notamment la résolution N°11/6.E (IS) du Sommet de Dakar relative à la solidarité avec les Peuples du Sahel ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 21-P sur la solidarité avec les Peuples du Sahel adoptée par la 21ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Étrangères réunie à Karachi, République Islamique du Pakistan du 25 au 29 avril 1993 ;

CONSIDÉRANT la situation grave des Peuples du Sahel face au déficit alimentaire, à la baisse de la pluviométrie et à l'invasion actuelle des criquets pèlerins qui menace les prochaines récoltes ;

AYANT examiné le compte rendu du Séminaire de validation technique du Programme Spécial SAHEL/OCI/BID tenu à Ouagadougou du 3 au 6 août 1993, ainsi que le compte rendu de la réunion des Directeurs Nationaux de la Protection des Végétaux des pays membres du CILSS tenue à Ouagadougou les 5 et 6 août 1993 ;

APPROUVE

Le Programme Spécial de Coopération SAHEL/OCI/BID, validé par le Séminaire tenu à Ouagadougou du 3 au 6 août 1993 ;

DONNE

Mandat au Ministre Coordonnateur du CILSS pour saisir Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président en Exercice du CILSS pour la transmission diligente de la requête officielle du CILSS au Secrétaire Général de l'OCI et aux pays membres du Comité de Solidarité Islamique avec les Peuples du Sahel pour la recherche du financement du Programme Spécial de Coopération SAHEL/OCI/BID.

INSISTE

Sur l'urgence de la convocation de la réunion spéciale du Comité de Solidarité Islamique avec les Peuples du Sahel afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre rapide du Programme Spécial de Coopération SAHEL/OCI/BID notamment le volet Programme d'Aide d'urgence.

RENOUVELLE

Ses remerciements à la Banque Islamique de Développement pour l'assistance au Secrétariat Exécutif du CILSS lors de la préparation du programme de Coopération SAHEL/OCI/BID.

LANCE

Un appel pressant au Comité de Solidarité Islamique de l'OCI avec les Peuples du Sahel pour une aide alimentaire d'urgence aux pays du Sahel une assistance dans le cadre de la lutte contre l'invasion des criquets pèlerins.

EXPRIME

Sa gratitude aux Pays Islamiques pour tous les efforts consentis en faveur des Peuples du Sahel.

Fait à Ouagadougou, le 10 août 1993
Le Conseil